



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 11/06/2025,

La Provisure des lycées des Métiers d'Orthez

A Mesdames, Messieurs les responsables
d'élève en 1ASSP,

 **Lycées des métiers**
ORTHEZ

LYCEE PROFESSIONNEL

Francis Jammes

Le Provisur

Madame JUAN CANTALOUBE

Dossier suivi par

Christelle CAZENAVE

DDFPT

Téléphone

05.59.69.01.85

Télécopie

05.59.69.85.78

Mél

Ce.0640053k@ac-bordeaux.fr

1595 Avenue François Mitterrand

B.P. 60127

64301 ORTHEZ Cedex

Madame, Monsieur,

Votre enfant poursuit sa scolarité dans la filière
Accompagnement Soins et Services à la Personne pour la
rentrée scolaire 2025/2026.

Afin de préparer au mieux cette rentrée, nous souhaitons
porter à votre attention plusieurs points importants
concernant :

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Les stages sont obligatoires pour valider le baccalauréat
professionnel ASSP. Au total, **20 semaines de PFMP** doivent
être effectuées au cours des trois années de formation.

Il est impératif de **rechercher activement un lieu de stage**,
en vous appuyant sur les recommandations figurant dans le
tableau joint. Ces structures étant très sollicitées, nous vous
invitons à effectuer cette démarche dès à présent.

Les **conventions de stage**, sont téléchargeables via l'onglet
PFMP. Elles doivent être **complétées soigneusement** et
remises à l'établissement. Elles seront ensuite **validées par
le professeur principal**.

Vaccinations obligatoires : conformément aux articles
**L.3111-4, L.3112-1 et L.3112-2 du Code de la santé
publique**, les élèves doivent satisfaire aux obligations
vaccinales en vigueur pour les professionnels du secteur
médico-social. Sont exigés les vaccins suivants : **Diphtérie-
Tétanos-Poliomyélite (DTP), BCG et Hépatite B**.
Une **photocopie du carnet de santé** mentionnant ces
vaccinations devra être remise à l'infirmière scolaire **dès la
rentrée**.

Exigences liées à la scolarité en filière ASSP

- **Matériel scolaire complet** : votre enfant doit se présenter avec l'ensemble des fournitures et manuels scolaires nécessaires, ainsi que la **tenue professionnelle complète** (pantalon, sabots, tunique, blouse), fournie à la rentrée 2023 dans le cadre du dispositif « aide au premier équipement professionnel ».

- **Hygiène et sécurité en cours de techniques professionnelles** :

- Ongles courts et sans vernis
- Cheveux attachés
- Aucun bijou

Tout manquement à ces règles empêchera l'élève de participer aux cours pratiques, compromettant ainsi sa scolarité, la validation du diplôme, et son insertion future dans le secteur médico-social.

- **Assiduité** : la présence est obligatoire en cours comme en stage. **Toute absence doit être dûment justifiée et fera l'objet d'une récupération.**

- **Engagement scolaire** : un **travail personnel régulier** est attendu. Les devoirs doivent être faits et les cours appris avec sérieux.

- **Savoir-être professionnel** : les métiers du secteur de l'aide à la personne exigent un **comportement irréprochable**, notamment :

- Un vocabulaire correct
- La politesse
- Une tenue vestimentaire adaptée
- Le **respect absolu de l'interdiction du téléphone portable**, en classe comme en stage.

Dates et attendus (voir tableau ci-dessous) de PFMP

Dates de PFMP de 1^{ère} ASSP pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

Classe	Objet de la PFMP	Nombre de semaines	Date de début de stage		Date de fin de stage	
			Du :	Au :	Du :	Au :
1ASSP	Formatif	3	01/12/2025		19/12/2025	
	Certificatif	4	11/05/2026		05/06/2026	

Nous comptons sur votre collaboration pour accompagner votre enfant dans ces démarches essentielles à la réussite de sa formation professionnelle.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Proviseure,
Madame JUAN CANTALOUBE



Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) 1 ASSP

Attendus de PFMP :

Dates	PFMP 3 : du 01/12/2025 au 19/12/2025 (3 semaines)	PFMP 4 : du 11/05/2025 au 05/06/2025 (4 semaines)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les différentes compétences étudiées et mises en œuvre tant en milieu de formation qu'au cours des précédentes PFMP ; - Permettre la mise en œuvre d'autres compétences spécifiques du baccalauréat qui seront évaluées ultérieurement. 	<p>Support de l'Epreuve E33 « Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle » :</p> <p>1) Rédaction d'un dossier dont la trame est donnée à l'élève portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer un dysfonctionnement, des anomalies, des évènements indésirables dans les activités menées ; - Compléter une fiche d'évènement indésirable ; - Participer au suivi des activités correctives ; - Participer à la coordination d'une équipe de bionettoyage. <p>À la suite du retour de PFMP, ce dossier sera évalué par les professeurs et donnera lieu à 3 questions de savoirs associés.</p> <p>Réalisation, tout au long de la PFMP, d'activités avec l'équipe pluriprofessionnelle ; la transmission des informations avec outil numérique ; la participation à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels et enfin sur la participation à l'accueil et à l'encadrement de stagiaires, nouveaux agents...</p>
Lieux possibles	<p>Ecoles maternelles Ou Structures d'accueil collectif de la petite enfance ou Structures médico-sociales accueillant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnes en situation de handicap (adultes) : FAM, MAS ; - des personnes âgées en perte d'autonomie : clinique, hôpital, EHPAD, MARPA, ULSD. SSP, CRF. <p>Encadrement par un cadre de santé (AS, IDE).</p>	<p>Structures médico-sociales accueillant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnes en situation de handicap (adultes) : FAM, MAS ; - des personnes âgées en perte d'autonomie : clinique, hôpital, EHPAD, ULSD. SSP. <p><i>En dernier recours : services d'aide à domicile mais SSIAD pour E32 et ADMR pour E33</i></p>
Remarques	<p>Durée hebdomadaire : 35h/semaine. Vous devez être à jour de vos vaccins obligatoirement. La convention de stage est obligatoire pour partir en stage. Vous ne pouvez pas passer votre BAC si vous n'avez pas fait vos PFMP (stage non trouvé, absence pendant le stage) soit 20 semaines sur 3 ans.</p>	